



Organisation
internationale
du Travail

► Cartographie des initiatives visant à réduire l'informalité dans des entreprises en Tunisie

Termes de référence pour un(e) consultant(e)
national(e)¹

¹ Dans ces termes de références, pour simplifier la lecture, le terme « consultant » sera utilisé. Le BIT encourage autant les femmes que les hommes à postuler.

Contexte

Informalité en Tunisie

Le BIT estime que 61,5 % de toutes les personnes employées en Tunisie occupent un emploi informel. Parmi ce groupe, 53,4 % travaillent dans le secteur informel, comme travailleurs indépendants (avec/sans salariés) ou salariés. Tel que dans d'autres pays, l'emploi informel est plus concentré au niveau rural (62.8% de la part de l'emploi hors agriculture). En Tunisie, les femmes sont plus à risque de travailler dans le secteur informel que les hommes.² Environ deux personnes sur trois en emploi informel sont des travailleurs indépendants sans salariés (36 %) ou travaillent dans les entreprises de 2 à 9 personnes (37 %). Le contexte du marché du travail en Tunisie se caractérise depuis plus d'une décennie par une entrée massive de jeunes d'un niveau d'éducation élevé.³ Le BIT a estimé que les secteurs suivants ont été les plus menacés par la crise socio-économique du COVID-19: Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules à moteur et motos; production industrielle; services d'hébergement et de restauration; immobilier; activités commerciales et administratives. L'informalité est une menace pour la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité dans les entreprises durables à l'échelle mondiale et en Tunisie, où l'économie est en grande partie informelle.

L'économie informelle et le BIT

La Recommandation de l'OIT sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015 (n° 204)⁴ appelle les États membres à concevoir des stratégies cohérentes et intégrées pour faciliter la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle et reconnaît la nécessité d'approches adaptées pour faire face à la diversité des situations et la spécificité des circonstances nationales. Soutenir la formalisation des entreprises en tant que moyen de créer des opportunités de travail décent pour les travailleurs et les unités économiques de l'économie informelle est un pilier important des recommandations politiques formulées dans la recommandation 204, telles qu'énoncées dans une théorie du changement.⁵

Depuis plusieurs années, le BIT travaille en Tunisie dans le domaine de l'économie informelle, la transition vers la formalité, l'entreprenariat et le développement des entreprises gérées par des femmes, hommes et jeunes dans des zones urbaines et rurales, l'économie sociale et solidaire, le développement local, la productivité et les conditions du travail dans des PME. Voir Annexe pour plus d'infos.

Grâce à des engagements avec ses mandants, le BIT voudrait identifier les obstacles dans le secteur informel et évaluer les moyens de réduire l'informalité des entreprises et dans les entreprises. Dans ce contexte, le BIT prévoit de réunir des représentants du gouvernement, des partenaires sociaux, du secteur privé et de l'économie informelle pour discuter des défis liés à l'informalité et identifier les moyens de les résoudre. En préparation de la réunion, le BIT lance un appel à consultants pour recueillir des informations sur les initiatives visant à réduire l'informalité dans les petites entreprises.

Objectif et méthodologie de la mission

Portée et objectifs

L'objectif de l'étude est d'identifier et de documenter les initiatives récentes, en cours et prévues par le gouvernement, les partenaires sociaux, les organisations internationales, les partenaires de développement et d'autres parties prenantes concernées qui (visent à) contribuer à la réduction de l'informalité parmi différentes catégories de micro, petites et moyennes entreprises et leurs employés.

Ceci comprendrait :

1. Une cartographie des initiatives des projets FORTER'ESS, IPDLI, JEUN'ESS, AFERE ou SCORE et comment les interventions de ces projets contribuent ou sont liées à la formalisation des entreprises de différentes catégories et de leurs employés et à la création d'emplois de meilleure qualité.
2. Une cartographie des initiatives du gouvernement (au niveau national et local) et comment ils visent à soutenir la formalisation de différentes catégories d'entreprises et leurs travailleurs. Cela comprend, entre autres, des statuts juridiques simplifiés, tels que le statut « d'auto-entrepreneur » (voir Annexe), le statut juridique des

² Estimations du BIT basées sur une enquête par panel sur le marché du travail, 2014.

³ BIT (2015). La jeunesse tunisienne et l'économie informelle.

⁴ Le texte complet de la Recommandation (voir [ici](#)).

⁵ [Théorie du changement: Formalisation des entreprises pour le travail décent & Théorie de changement sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle](#)

commerçants et des options pour enregistrer des organisations de l'économie sociale et solidaire. Cette cartographie vise également à identifier si des incitations (telles que l'accès aux subventions/programmes de prêts publics, la formation ou la sécurité sociale) ou les avantages/exonérations (fiscaux) sont liés ou non à ces initiatives.

3. Une cartographie des initiatives récentes/en cours et prévues par les organisations internationales et d'autres parties prenantes concernées visant à réduire les obstacles au développement des entreprises du secteur informel et/ou à soutenir la création d'emplois et de meilleure qualité à travers les transitions vers la formalité.
4. Une cartographie des initiatives, stratégies ou approches menées ou soutenues par les partenaires au développement sur le thème du travail décent, du développement et de la formalisation des entreprises y incluant les initiatives privées
5. Une cartographie des initiatives, stratégies ou approches menées ou soutenues par les partenaires sociaux et des associations professionnelles visant la formalisation des entreprises et la création d'emplois décents.

Figure 1 montre les axes principaux du rapport de cartographie. Le rapport fournira des informations générales sur la situation et les interventions en ce qui concerne la suppression des obstacles dans le secteur informel et la facilitation des voies vers la formalité en Tunisie et comment cela se rapporte à différentes catégories d'entreprises (micro, petite, moyenne, au milieu rural ou urbain, de services ou de production, tenu par des femmes ou des hommes etc.) et à la création d'emplois et de meilleure qualité. Il se concentrera également sur des aspects et des dimensions spécifiques de l'informalité, tels que ceux liés à :

- i. Obstacles juridiques et réglementaires à la formalisation des micros, petites et moyennes entreprises ;
- ii. Dimensions urbaines/ rurales de l'informalité et des activités économiques ;
- iii. L'informalité/formalisation pour différents segments de groupes cibles, à savoir les femmes /hommes, les micros et petites entreprises par rapport aux moyennes entreprises ;
- iv. Différents types d'interventions, telles que :
 - a. L'accès au financement et son lien avec la formalisation des entreprises (par exemple, la formalisation est-elle une exigence pour obtenir des prêts/subventions financés par le gouvernement ou des prêts bancaires ? L'éducation financière peut-elle aider les entrepreneurs à passer à la formalité ?) ;
 - b. Offre d'un ensemble intégré de services pouvant contribuer au développement et à la formalisation des entreprises ;
 - c. Développement des entreprises gérées par des femmes/hommes et (autres) groupes vulnérables ;
 - d. Conformité des PME avec les lois du travail et autres pour formaliser les emplois dans ces entreprises ; et
 - e. Les approches et moyens pour développer des organisations de l'économie sociale et solidaire et faciliter les transitions vers la formalité par ce biais.

Figure 1 : Schéma indicatif du rapport



2.2 Méthodologie

Rapport initial : Après être familiarisé avec la théorie du changement du BIT sur la formalisation des entreprises ⁶, et des publications pertinentes et des informations supplémentaires sur les projets pertinents, le/a consultant(e) rédigera un rapport initial. Ce rapport identifiera les objectifs de la mission, l'approche proposée, les principales questions à couvrir, une liste préliminaire des parties prenantes et quelques informations préliminaires sur les initiatives pertinentes, par catégorie de parties prenantes (par exemple, le gouvernement, les partenaires sociaux, le secteur privé, les organisations internationales et les partenaires de développement). Le rapport expliquera aussi la façon dont les initiatives du BIT sont liées à la formalisation des entreprises et les aspects et dimensions spécifiques de l'informalité, comme mentionné ci-dessus. Finalement, le rapport fournira également un plan de travail et un calendrier des activités, ainsi qu'un projet de plan pour le rapport final. Il sera soumis au BIT pour examen.

Recherche documentaire : Après approbation par le BIT du rapport initial, le consultant rassemblera des informations sur les initiatives et approches ou stratégies passées, en cours et prévues, telles qu'elles ont été conçues ou mises en œuvre par les parties prenantes identifiées. Le consultant examinera toutes les informations pertinentes et les compilera dans un projet de rapport. Ce rapport comprendra également une liste d'organisations et de responsables à contacter, ainsi qu'une ébauche des questions d'entretien par catégorie de parties prenantes. Le projet de rapport sera soumis au BIT pour examen.

Entretiens : après approbation par le BIT de l'ébauche de rapport de recherche documentaire, le consultant mènera des entretiens avec les parties prenantes concernées et intégrera les conclusions dans le projet de rapport révisé. Le projet de rapport comprendra une liste des organisations et des personnes interrogées.

Rapport final : Le consultant partagera le projet de rapport révisé avec le BIT et présentera les conclusions lors d'une réunion virtuelle interne avec les collègues concernés du BIT pour laquelle une présentation PowerPoint sera soumise. Sur la base d'un examen de cette ébauche (première version) du rapport et des discussions de la réunion virtuelle, le BIT fournira des commentaires par écrit pour une deuxième et dernière version du rapport. Le consultant soumettra la version finale du rapport au BIT, pour approbation. Le rapport final comptera environ 20 à 25 pages (hors annexes).

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, le consultant travaillera et effectuera certaines consultations à distance en utilisant les moyens technologiques à sa disposition. Les moyens de communication et de consultation virtuels seront privilégiés. Si cela n'est pas possible, les réunions ou consultations en personne respecteront strictement les mesures sanitaires et de distanciation sociale mises en place par le ministère de la Santé de Tunisie.

⁶https://www.ilo.org/empent/Publications/WCMS_820591/lang-en/index.htm

2.3 Livrables et calendrier de la mission

La mission est estimée à 15 jours ouvrables et à être achevée dans un délai de 6 semaines.

Le consultant doit fournir les résultats suivants :

| Livrables | Nombre de jours |
|--|-----------------|
| 1. Rapport initial (y compris une liste préliminaire des parties prenantes concernées, des informations sur les initiatives pertinentes, un plan de travail et un calendrier des activités, et un projet de plan pour le rapport final) | 3 |
| 2. Projet de liste/projet de rapport des responsables des organisations à contacter et projet de liste de questions d'entretien par catégorie de parties prenantes | 2 |
| 3. Projet de rapport (y compris une liste des organisations et des personnes interrogées) | 8 |
| 4. Présentation Powerpoint des résultats | 1 |
| 5. Rapport final | 1 |
| TOTAL | 15 |

2.4 Supervision et coordination

Le fonctionnaire du BIT responsable de ce contrat est M. José Manuel Medina Checa (medinacheca@ilo.org) et Mme Judith van Doorn (doorn@ilo.org). Les livrables seront soumis en format Word aux mêmes adresses.

3. Processus de candidature et de sélection

Compétences requises

Le consultant doit avoir l'expérience, l'expertise et les compétences suivantes :

- Compétences et expertise avérée en sciences sociales, droit, économie ou dans un domaine similaire.
- Au moins 7 ans d'expérience professionnelle au niveau national dans les domaines du développement des petites entreprises (y compris sur des domaines tels que l'inclusion financière, l'entrepreneuriat féminin, les conditions de travail et l'économie sociale et solidaire) et l'économie informelle.
- Très bonne connaissance de l'économie informelle et des conditions de travail en Tunisie.
- Familiarité avec l'OIT et son mandat.
- Familiarité avec les principaux partenaires au développement qui opèrent en Tunisie et bonne connaissance de leurs mandats.
- Excellentes compétences rédactionnelles et excellente maîtrise du français.

Processus de demande

Les candidats intéressés doivent soumettre leur proposition technique (y compris CV, lettre de motivation et compréhension de la mission et (la réduction de) l'informalité dans des entreprises en Tunisie), proposition financière, des exemples de rapports écrits non-édités ainsi que d'autres pièces justificatives par courrier électronique à M. José Manuel Medina Checa (medinacheca@ilo.org) et Mme Judith van Doorn (doorn@ilo.org), citant « Cartographie des initiatives visant à réduire l'informalité parmi les entreprises en Tunisie » comme sujet, au plus tard le **27 juin 2022**. La proposition technique et financière réunie ne doit pas dépasser 8 pages hors annexes.

Processus de sélection

Sur la base de la sélection sur dossier, le BIT organisera des entretiens à distance pour finaliser la sélection.

Annexe 1: Glossaire

Les termes « **économie informelle** » : a) désignent toutes les activités économiques des travailleurs et des unités économiques qui – en droit ou en pratique – ne sont pas couvertes ou sont insuffisamment couvertes par des dispositions formelles ; b) ne désignent pas les activités illicites... »⁷

Acteurs de l'économie informelle : Ce terme désigne à la fois, les entrepreneurs/entreprises informels, les travailleurs dans ces entreprises et les travailleurs informels évoluant au sein des entreprises formelles ou au sein des ménages. Ces deux dernières catégories — emploi informel dans le secteur formel et dans les ménages — ne sont couvertes dans le cadre de cette étude qui porte sur le secteur informel. Les entreprises informelles peuvent être regroupées en 3 catégories: les auto-entrepreneurs (sans employés), les micro-entreprises et les PME.

Emploi informel: L'emploi informel distingue trois catégories de travailleurs : i) les salariés, ii) les employeurs (avec employés) et les auto-entrepreneurs (sans employés), et iii) les travailleurs familiaux contribuant à l'entreprise familiale.

i) Les *salariés* sont considérés comme ayant un emploi informel lorsque leur relation d'emploi n'est pas soumise, de par la loi ou en pratique, à la législation nationale du travail, l'impôt sur le revenu, la protection sociale ou le droit à certains avantages liés à l'emploi (par exemple préavis en cas de licenciement, indemnité de licenciement, congés payés annuels ou congés de maladie payés, etc.) La nature formelle ou informelle d'un emploi occupé par un salarié est déterminée sur la base de critères opérationnels, tels que les cotisations de sécurité sociale versées par l'employeur (pour le compte du salarié), le droit à des congés annuels payés et le droit à un congé de maladie payé.

ii) Les travailleurs indépendants (*employeurs et auto-entrepreneurs*) sont considérés comme ayant un emploi informel lorsque leurs unités économiques relèvent du secteur informel (voir définition Unité économique informelle). Tout travailleur indépendant propriétaire d'une unité économique informelle est considéré comme ayant un emploi informel ;

iii) Les *travailleurs familiaux* contribuant à l'entreprise familiale sont, par définition, considérés comme ayant un emploi informel, indépendamment de la nature formelle ou informelle de l'unité économique au sein de laquelle ils travaillent.

Secteur informel : Le secteur informel peut être décrit, d'une façon générale comme un ensemble d'unités produisant des biens ou des services en vue principalement de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées. Ces unités ayant un faible niveau d'organisation, opèrent à petite échelle et de manière spécifique, avec peu ou pas de division entre le travail et le capital en tant que facteurs de production. Les relations d'emploi — lorsqu'elles existent — sont surtout fondées sur l'emploi occasionnel, les liens de parenté ou les relations personnelles et sociales plutôt que sur des accords contractuels comportant des garanties en bonne et due forme.

A des fins statistiques, le secteur informel est considéré comme un ensemble d'unités de production qui, selon les définitions et classifications contenues dans le Système de comptabilité nationale des Nations Unies (Rev. 4), font partie du secteur institutionnel des ménages en tant qu'entreprises individuelles ou, ce qui revient au même, en tant qu'entreprises individuelles appartenant à des ménages.

Unité économique du secteur informel : La Résolution concernant les statistiques de l'emploi dans le secteur informel⁸ définit les entreprises comme étant informelles en fonction de leur inscription aux registres des entreprises et leur niveau de conformité aux exigences de comptabilité. La norme adoptée par la quinzième Conférence internationale des statisticiens du travail, ajoute que le secteur informel se compose d'entreprises produisant des biens ou des services avec

⁷ Le terme "informalité" ne s'applique pas aux activités illicites, comme par exemple la fourniture de services ou la production, la vente, la possession ou la consommation de biens interdites par la loi, y compris la production et le trafic illicites de stupéfiants, la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, la traite des personnes et le blanchiment d'argent, tels que les définissent les conventions internationales pertinentes.

⁸ La Résolution a été adoptée par la Quinzième Conférence de Statisticiens du Travail (Janvier 1993) ; Quinzième Conférence de Statisticiens du Travail (Janvier 1993). Voir : http://ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/normativeinstrument/wcms_087485.pdf

pour objectif principal de permettre aux individus qui les exploitent d'exercer un emploi et de générer des revenus. Le secteur informel est un segment de l'économie composé d'entreprises non constituées en société et, par conséquent, sans personnalité juridique séparée de celle de ses exploitants. Malgré l'existence de ces critères statistiques, les méthodes appliqués pour mesurer l'informalité peuvent varier d'un pays à un autre, ce qui crée des problèmes au moment de comparer les estimations de différents pays.

L'emploi dans le secteur informel⁹ comprend toutes les personnes (employés, employeurs, travailleurs à leur propre compte ou travailleurs familiaux contribuant à l'activité familiale) qui, pendant une période de référence donnée, étaient pourvues d'un emploi dans au moins une unité économique du secteur informel.

Entrepreneur : Le terme entrepreneur recouvre l'ensemble des travailleurs indépendants: travailleurs à leur propre compte sans employés et employeur (comptant au moins un employé dans l'unité économique dont il est le propriétaire). Ce qui distingue un entrepreneur d'un travailleur « employé » (régulier ou contractuel) est le fait d'être propriétaire d'une unité économique avec des revenus sous forme de profit et non de salaire.

Auto-entrepreneur en Tunisie¹⁰: L'ordonnance du chef du gouvernement n°33 du 10 juin 2020 (JORT n°54) a donné naissance au régime de l'auto-entrepreneur en Tunisie. Le statut auto-entrepreneur est un régime simplifié de l'entreprise individuelle. Il permet de créer plus facilement une entité à but lucratif, en profitant de démarches administratives et de procédures fiscales et sociales simplifiées. Les conditions d'obtention de ce statut: Un entrepreneur peut être auto-entrepreneur exclusif si il/elle répond aux critères suivants:

- Être une personne physique, de nationalité tunisienne
- Exercer individuellement dans le secteur industriel, commercial, agricole, des services de l'artisanat ou des métiers.
- Le chiffre d'affaires annuel ne dépasse pas 75 000 dinars
- Avoir une adresse (domicile)
- Ne disposer pas déjà d'une déclaration d'existence fiscale

L'auto-entrepreneur bénéficie d'un régime fiscal et social spécifique qui consiste à payer une contribution unique libérée de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, de la taxe sur la valeur ajoutée et de la cotisation au régime de sécurité sociale.

Unités économiques : a) les unités qui emploient de la main d'œuvre ; b) les unités détenues par des particuliers travaillant à leur propre compte, soit seuls, soit avec le concours de travailleurs familiaux non rémunérés ; c) les coopératives et les unités de l'économie sociale et solidaire.

La formalisation des entreprises : signifie s'assurer que ces dernières soient couvertes par la réglementation avec les avantages et les obligations que cela entraîne. Il s'agit d'étendre le champ d'application de la réglementation en matière fiscale, du travail et de sécurité sociale à l'ensemble des entreprises sans exception, indépendamment de leur taille, du secteur dans lequel elles opèrent ou d'autres critères. Il s'agit également de leur reconnaissance en tant que personne juridique, de l'enregistrement des entreprises et de leur respect des obligations légales.¹¹ Ainsi, afin de mesurer le degré d'informalité parmi les unités économiques, il faut déterminer : 1) dans quelle mesure les unités économiques sont **enregistrées** auprès des organismes compétents à l'échelle nationale ; 2) dans quelle mesure elles **respectent** les réglementations qui leur sont applicables (par exemple en matière commerciale, fiscale, sociale, du travail).

Organisations professionnelles : Regroupements des acteurs de l'économie, en l'occurrence les entrepreneurs ou les travailleurs, en vue de fédérer leurs actions et défendre leurs intérêts. On distingue les organisations faïtières, les organisations syndicales interprofessionnelles, les organisations syndicales sectorielles et les organisations professionnelles sectorielles.

⁹ Résolution concernant les statistiques de l'emploi dans le secteur informel: https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/normativeinstrument/wcms_087485.pdf

¹⁰ <https://paie-tunisie.com/412/fr/207/publications/statut-de-l-auto-entrepreneur-en-tunisie.aspx>

¹¹ BIT, *Transition de l'économie informelle à l'économie formelle - Théorie du changement*, 2021. BIT, *Formalisation des entreprises : Une Introduction*, Résumé Thématique No. 1/2021.

Annexe 2: Documents pertinents

Documents globales

Femmes et hommes dans l'économie informelle: Un panorama statistique: Troisième édition

https://www.ilo.org/global/publications/books/WCMS_734075/lang--fr/index.htm

Theory of Change: Enterprise formalization for decent work (Anglais)

https://www.ilo.org/empent/Publications/WCMS_820591/lang--en/index.htm

Théorie de changement sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle

https://www.ilo.org/global/topics/employment-promotion/informal-economy/publications/WCMS_771731/lang--fr/index.htm

Formalisation des entreprises: Une introduction

https://www.ilo.org/empent/areas/ef/WCMS_768033/lang--fr/index.htm

Formalisation des entreprises: Simplifier et faciliter l'enregistrement des entreprises et les formalités de conformité réglementaire - https://www.ilo.org/empent/Publications/WCMS_772551/lang--fr/index.htm

Formalisation des entreprises: exigences en matière d'enregistrement, de fiscalité et de sécurité sociale pour les TPE

https://www.ilo.org/empent/Publications/WCMS_777217/lang--fr/index.htm

Documents spécifiques pour la Tunisie

Documents à fournir par le BIT en Tunisie après sélection du consultant, avant le commencement de l'étude

Annexe 3: Informations sur quelques projets du BIT en Tunisie

Le BIT fournira au consultant sélectionné pour ce travail des informations sur des projets pertinents. Néanmoins, ces TdR contiennent des infos sur quelques projets pertinents.

Le projet "Renforcement de la résilience des organisations féminines de l'économie sociale et solidaire affectées par la COVID-19" ou **projet FORTER'ESS** est le résultat d'un partenariat entre Affaires Mondiales Canada et l'Organisation internationale du travail (OIT) qui travaille en collaboration avec le gouvernement tunisien et les partenaires sociaux pour renforcer la résilience des organisations de l'économie sociale et solidaire (OESS) dirigées par des femmes et touchées par la crise de la COVID-19. Ce projet de deux ans apportera un appui aux OESS dirigées par des femmes dans les gouvernorats de Béja, Jendouba et Le Kef. Ce soutien se concentrera sur l'amélioration de la protection du lieu de travail et des conditions de travail des femmes entrepreneurs et des travailleuses des OESS dirigées par des femmes afin de contrecarrer les impacts sociaux, économiques et sanitaires de la pandémie COVID-19. FORTER'ESS contribuera également à l'établissement d'un écosystème d'économie sociale et solidaire (ESS) inclusif et équitable en Tunisie, qui encourage la participation accrue des femmes dans le secteur.

Le **projet "Initiative Pilote de Développement Local intégré"**, est cofinancé par la DUE et la Coopération Suisse est mis en œuvre par l'OIT pour la période 2018-2025. Ce projet veille à créer une dynamique économique locale génératrice d'emplois décents dans 14 communes pilotes réparties sur 05 gouvernorats: Jendouba, Kasserine, Gafsa, Tataouine et Beja. Le projet IPDLI est basé sur les résultats escomptés dans les sites pilotes réalisés dans le cadre du projet "Appui aux Zones Défavorisées" financé par la DUE pour la période 2012-2017 et qui a intervenu dans les gouvernorats du Kef, Siliana, Sidi Bouzid en plus des gouvernorats de Kasserine et Gafsa. Les interventions des deux projet s'articulent autour de: (1) la promotion du dialogue social, renforcement des compétences des acteurs locaux et formation professionnelles, (2) la mise en œuvre de chantier démonstratifs/écoles d'infrastructures selon les principes de l'approche HIMO et (3) de consolider les interventions en infrastructures locales par des activités économiques locales créatrices de plus-value. L'objectif globale du projet est 'améliorer les conditions de vies des populations dans les zones communales défavorisées d'interventions, notamment en termes de création d'emplois décents et d'augmentation des revenus.

Dans ce cadre, le **projet JEUN'ESS** cherche à mobiliser les organisations et mécanismes de l'économie sociale et solidaire afin de réduire les déficits de travail dans l'économie informelle tunisienne. Des nombreux exemples au monde ont démontrés comment l'ESS peut servir de « pont et passerelle » entre l'informel et le formel. En effet, la plupart des acteurs et entreprises de l'économie informelle appartiennent à au moins une organisation ou association qui pour la plupart observent les principes et respecte les valeurs de l'économie sociale et solidaire. Ces organisations de l'ESS sont souvent ancrées dans l'économie et les communautés locales, et leurs adhérents sont unis par un lien commun fondé sur l'origine ethnique, la classe sociale, le niveau de revenu, un métier spécifique ou une combinaison de ceux-ci. Le capital social et le contrôle social sont d'une importance capitale pour le bon fonctionnement des organisations de l'ESS. En l'absence de lois et d'institutions régissant et protégeant les travailleurs et les entreprises de l'économie informelle, la formation d'organisations de type ESS membres peut être considérée comme le mécanisme le plus efficace d'auto-assistance et d'autodéfense ; de plus, les organisations de l'ESS ont démontré leur capacité à réduire considérablement les déficits de travail décent dans l'économie informelle, car l'ESS possède le potentiel de réduire la vulnérabilité des emplois et la faible productivité caractérisant l'économie informelle à travers l'entreprenariat collectif qui génère des économies d'échelle, augmente le pouvoir de négociation, facilite l'accès aux marchés et au financement, et permet une division de travail entre les membres. Ce modèle permet également réduire le déficit en matière de protection sociale à travers l'assistance mutuelle entre les adhérents et la formation des mutuelles de santé et d'autres groupements d'entraide. Enfin, on pourra observer une réduction du déficit en droit des travailleurs de l'économie informelle car, d'une part, l'« union fait la force », et l'action collective permet aux adhérents de réclamer des droit qu'un individu seul ne pourra pas obtenir et d'autre part, les organisations de l'ESS peuvent servir de tremplin pour la vulgarisation dans l'économie informelle des principes et droits fondamentaux au travail, comme la liberté d'association, la négociation collective, la non-discrimination, la lutte contre les travail des enfants, et le travail forcé. Ce rôle positif de l'ESS peut être renforcé par la création des réseaux de collaboration entre différents types d'organisations de l'ESS et la formation d'unions et de fédérations par les organisations d'un même type, culminant éventuellement dans l'émergence d'une organisation nationale des travailleurs et entreprises de l'économie informelle qui pourra alors représenter les intérêts de la majorité de la population active. Cependant, plusieurs obstacles empêchent la structuration de l'ESS entravant ainsi la réalisation du potentiel des organisations de l'ESS notamment en matière de formalisation. On peut citer entre autres : - La méconnaissance et une confusion par un certain nombre d'acteurs nationaux des concepts liés à l'ESS ; - Un cadre réglementaire/juridique peu favorable au développement du secteur ; - Une frilosité des institutions financières pour financer des initiatives de l'ESS ; - Absence des dispositifs d'accompagnement et d'appui technique des initiatives de l'ESS.

De plus, et afin de faire face aux défis du développement de l'entrepreneuriat féminin en Tunisie notamment en milieu rural, l'OIT a apporté sa contribution aussi bien technique que financière pour une plus grande inclusion financière des femmes et le renforcement de la création d'entreprises féminines, durables et pérennes. Ceci s'inscrit tout particulièrement à travers le **projet AFERE**. Le projet AFERE « Appui à l'autonomisation économique des femmes en milieu rural », d'un montant de 2,3 million de dollars Canadien pour une durée de 36 mois (à partir de janvier 2019), est mis en œuvre par l'OIT et financé par Affaires Mondiales Canada. Ce projet est mis en œuvre sur la base d'un ensemble d'approches intégrées, complémentaires et ciblées pour renforcer l'entrepreneuriat féminin dans les régions rurales des Gouvernorats de Sfax et Nabeul. Le projet AFERE répond à 2 objectifs interdépendants et se renforçant mutuellement : - Améliorer les capacités et les compétences des femmes entrepreneures et futures femmes entrepreneures rurales dans les 2 régions pilotes, faciliter leur accès aux finances et augmenter leurs revenus. - Rendre l'écosystème de l'entrepreneuriat plus propice à l'émergence et au développement de femmes entrepreneures rurales dans 2 régions pilotes et au niveau national. Le projet est mis en œuvre particulièrement dans les gouvernorats de Sfax et de Nabeul et ce, en étroite coopération avec le ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et le Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques. Le projet AFERE développe un ensemble d'approches adaptées, ciblées et complémentaires en cohérence avec l'Agenda du travail Décent, le Programme Pays pour le Travail Décent (PPTD) 2017-2022 et le Programme du Développement Durable et en particulier l'Objectif 8 (Travail Décent et croissance économique). Le projet AFERE met en place un processus d'accompagnement pour 120 femmes rurales porteuses de projet afin de faciliter leur inclusion financière, ainsi afin d'assurer le développement d'un écosystème favorable au développement de leur autonomisation économique un pool de formateurs sera consolidé dans les deux régions d'intervention. C'est dans ce cadre que le projet AFERE ambitionne de lancer la formation d'au moins 50 formateurs (dont au moins 40% de femmes) qui appuieront à terme le développement de services d'appui et d'accompagnement spécifiques pour mieux répondre aux besoins des femmes entrepreneures ou souhaitant s'installer dans l'entrepreneuriat individuel et /ou collectif.

Enfin, le **programme SCORE** (Des Entreprises Durables, Compétitives et Responsables) cherche à améliorer la productivité et les conditions de travail au sein des petites et moyennes entreprises (PME).. La formation SCORE excelle dans les secteurs de la manufacture ainsi que des services, et permet aux PME de participer aux chaînes d'approvisionnement mondiales. La formation SCORE insiste sur le développement de relations de travail coopératives, lesquelles entraînent des bénéfices partagés. Les cinq modules de la formation SCORE se rapportent à la coopération sur le lieu de travail, la gestion de la qualité, la production propre, la gestion des ressources humaines et enfin la santé et sécurité au travail. Chaque module se compose d'une formation en classe de deux jours à laquelle participent managers et travailleurs, puis de visites d'entreprises réalisées par des experts sectoriels, lesquels aident à la mise en œuvre des pratiques enseignées lors de la formation.

Contact details

International Labour Organization
Route des Morillons 4
CH-1211 Geneva 22
Switzerland

T: +41 22 799 6111
E: doorn@ilo.org / medinacheca@ilo.org